

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RANDIF

## 19 OCTOBRE 2024

### Participants présents :

- Pascale ARNOLD
- Michel DUCHON
- Martine GAUTHIER
- Thérèse GIRAUD
- Marie-Christine MARGEOT
- Dominique MARIE
- Geneviève MENAGER
- FabienneRENOU

### 1 Appel à candidatures pour le prochain conseil d'administration

Deux membres actuels manquent à l'appel et ne se représenteront pas. Un appel va être lancé afin que les adhérents qui souhaitent être candidats au prochain conseil d'administration se fassent connaître.

### 2 Campagne d'adhésion

Dominique Marie souligne la difficulté à avoir l'auto-questionnaire correctement rempli : sur 145 adhérents, 20% soit ne l'ont pas signé soit l'ont mal informé . Or pour avoir une licence de la fédération, ce document est indispensable et doit être rempli chaque année, après l'adhésion initiale à l'occasion de laquelle est exigé un certificat médical. Ce certificat médical est de nouveau exigé après une maladie sévère.

Le CA a décidé qu'en l'absence de signature de l'auto-questionnaire, il ne peut y avoir d'adhésion et son montant sera rendu à l'intéressé.

### 3 Randif d'or

La question des modalités de l'attribution du Randif d'or a été débattue .

Deux positions ont été discutées :

- pour la première, la règle actuelle favorise une position de consommateur vis à vis de l'association et non les comportements positifs des adhérents les plus investis .
- pour la seconde la règle actuelle doit aussi être comprise comme une marque de fidélité, de participation et d'attachement à l'association. Par ailleurs les critères d'investissement dans la vie de l'association sont difficiles à objectiver.

Les règles actuelles sont maintenues cette année et le Randif d'or sera attribué à Geneviève Borredon, Bertrand l'ayant eu l'an dernier.

### 4 Occasionnels

Rappel : les occasionnels ne peuvent randonner plus de trois fois par année ( septembre -août). Au delà, ni eux ni les animateurs ne sont couverts par l'assurance de la fédération.

Le guide devra demander le nombre de précédentes randonnées effectuées sur la période au randonneur occasionnel .

Cette règle sera rappelée sur le site.

## **5 Information des activités sur le site**

-Compte tenu des incertitudes (SNCF, météo...) seules les randonnées des deux prochaines semaines apparaîtront sur le site. En revanche une fenêtre contenant le programme initial sera toujours sur le site , ce programme n'étant plus envoyé par courriel à chaque adhérent.

-Les randonnées exigeant une inscription seront sur l'onglet randonnées et sur la page d'accueil. Il en est de même pour les activités culturelles.

## **6 Repas des bénévoles**

Pour éviter d'être coincé(e)s autour d'une table dans un restaurant étroit et bruyant, le CA propose que ce repas ait lieu chez un de ses membres parisiens avec le concours d'un traiteur.

## **7 Réunion membres du CA guides**

Une réunion commune sera proposée car de nombreuses questions sont communes aux membres du CA et aux guides.

## **8 Assemblée générale du 22 novembre**

Les comptes qui ont été approuvés par le CA seront présentés de même que le bilan des randonnées et des séjours.

Le programme de l'année suivante sera discuté :questions envisagées:

la répartition passée entre randonnées tranquille moyennes , moyennes plus soutenues doit elle être maintenue ? Doit on ajouter des randonnées cultures ?

Les modalités d'attribution du Randif d'or doivent elles être modifiées ?

Une présentation des activités culturelles par Christine L est souhaitée.

## **9 Dates à retenir**

- AG le 22 novembre

-La « rando galettes » sera fera en intérieur à Saint Médard le 24 janvier

- Réunion CA guides le 25 janvier .

La présidente  
Thérèse GIRAUD

La secrétaire  
MC MARGEOT